

Bannes Fêtes
DE FIN D'ANNÉE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	p 1
UPSA : HOMMAGE A FRED.....	p 2
CONFÉRENCE DE PRESSE.....	p 2
LISI CREUZET Marmande.....	p 3
SAVIEL.....	p 3
VICTOIRE EXTENSION AMIANTE FUMEL.....	p 4
EDUCATION NATIONALE.....	p 4
TELETRAVAIL.....	p 5
HOMMAGE A MARCO.....	p 6
PUB MACIF.....	p 6

AGENDA FORMATION SYNDICALE

- 18 au 22 janvier** : CHSCT (fonction publique)
du 28 au 29 janvier : COGITIEL
4 février : COGETISE
du 23 au 24 février : FICHE DE PAIE
du 3 au 5 mars : ANIMER UN SYNDICAT
du 8 au 12 mars : CSE
du 24 au 26 mars : RENFORCER LA CGT

S'IMPLIQUER DANS LA CGT

- 5 février** – UL de l'Agenais
16 mars – UL de Marmande
Pensez à vous inscrire



ÉDITORIAL

Je ne peux entamer cet édit sans avoir une pensée particulière pour deux de nos camarades : Marc Maisonnave, qui a eu la responsabilité de Secrétaire Général de l'UD 47 pendant 3 mandats jusqu'en 2011. Chaque camarade qui a eu « affaire » à Marco en gardera un souvenir d'un dirigeant qui ne lâchait jamais rien. Frédéric Roblot (UPSA Agen) qui a été à la direction de l'UD de 2011 à 2014 et qui a mis fin à ses jours suite à des pressions patronales inadmissibles. Aux familles de nos deux camarades disparus trop tôt, toute la CGT présente ses plus sincères et fraternelles condoléances.

Les français subissent leur deuxième confinement les privant de leur droit les plus élémentaires : LA LIBERTE.

Liberté : un mot qui sonne faux dans la bouche du Président de la République !! Grand seigneur, Emmanuel Macron fait appel à notre « esprit de responsabilité » pour nous accorder un peu de liberté. Enfin de ce qu'il en restera s'il mène à bien ses desseins et ses lois ! Peut-il en être autrement quand, au contrôle calamiteux de la crise sanitaire, s'ajoute un soupçon de « deux poids, deux mesures » dans la gestion de la crise économique et sociale ?

Où est la responsabilité du chef de l'État et de ses acolytes qui « sauvent » à coup de milliards les premiers de cordée tout en fermant les yeux sur les millions de Français en souffrance ?

Où est cette responsabilité quand ils prônent la liberté maximale pour les multinationales mais l'ordre et la discipline pour les autres ?

Ces choix sont faits en toute connaissance de cause

La preuve : chaque expression d'inquiétude ou d'opposition est ignorée, méprisée, balayée par une force teintée d'inhumanité.

Les licenciements et les restructurations ou fermetures d'entreprises se multiplient, (Lisi-Creuzet à Marmande, Saviel à Estillac).

Mais les actionnaires continuent à se partager des dividendes et ne voient aucunement la crise que vivent celles et ceux qui ne sont rien !

Que chacune et chacun profite des fêtes de fin d'année, la rentrée 2021 doit voir toute la CGT en ordre de marche !

Laurent JACQUELIN
 Secrétaire Général

Congrès UD reporté

Compte tenu du contexte sanitaire et de la prolongation du confinement, la CE de l'UD 47 a été contrainte de repousser le Congrès de votre Union Départementale. Nous sommes conscients des problèmes que cela engendrent mais nous n'avons pas d'autres choix. Le 37ème Congrès de l'UD CGT 47 devrait se tenir début JUIN 2021, si les conditions le permettent. Nous vous informerons d'une manière plus précise dans le 1er trimestre 2021.

HOMMAGE A FRED



Hommage à Frédéric ROBLOT

JE SUIS FRED

Depuis plus de 10 ans, Frédéric Roblot, militait pour la défense des salarié.es de son entreprise UPSA, tel était le sens de son engagement à la CGT.

Au sein des instances représentatives du personnel, CHSCT puis CSE il œuvrait notamment pour que son employeur satisfasse à son obligation légale de prévention des risques psychosociaux.

Inlassablement, dans le respect de ses interlocuteurs, Frédéric Roblot honorait son mandat d' élu par et pour les salarié.es, en défendant la protection de leur santé et de leurs conditions de travail.

Or, pour le Directeur du site, les bons partenaires sociaux sont ceux qui se taisent, et Frédéric Roblot ne se taisait pas !

Pour la direction d'UPSA Agen, le dialogue social c'est « quand je veux, comme je veux », contraignant les élus CGT à plusieurs dépôts de plainte pour délit d'entrave aux instances représentatives du personnel depuis 2018.

La situation s'est fortement dégradée en mars 2020 lors du premier confinement et la gestion de cas COVID-19 dans l'entreprise par une direction qui a continué à s'affranchir des règles.

Depuis plusieurs mois, Frédéric Roblot et les élus CGT ressentaient des pressions de leur direction qu'ils ont alertée tout comme les services de la médecine et de l'inspection du travail.

En réponse, la direction a déployé son arsenal disciplinaire : un élu CGT sanctionné d'un avertissement fin mai 2020, un second d'une mise à pied disciplinaire de 3 jours et dans le même temps, Frédéric sanctionné d'un avertissement.

Frédéric Roblot a été reçu lors d'un entretien préalable à sanction, il s'est défendu des accusations portées contre lui et a signifié qu'il vivait mal d'être ainsi sali. Malgré cela et sans aucune preuve des reproches qui lui étaient faits, il fut sanctionné.

Frédéric Roblot a mis fin à ses jours le 19 octobre 2020.

Frédéric Roblot est la victime de pratiques RH répressives et discriminatoires.

Il n'est pas admissible qu'un syndicaliste, représentant du personnel, perde la vie pour avoir défendu les salarié.e.s de son entreprise.

Il n'est pas tolérable alors que le cadre juridique existant est sensé être protecteur de la représentation du personnel, que de telles pratiques RH perdurent impunément.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'heure est à l'action et tout renoncement est proscrit.

La CGT, toute la CGT est au côté des proches de Frédéric Roblot afin que justice lui soit rendue.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 26 NOVEMBRE 2020



Philippe Martinez - Secrétaire Général de la CGT

Une conférence de presse a été organisée le 26 novembre 2020 par l'UD et le syndicat CGT UPSA en présence de Manu Blanco, secrétaire de la Fédération des industries chimiques et de Philippe Martinez pour réagir publiquement au suicide de Frédéric Roblot.

Avec l'Union locale de l'agenais également présente, la CGT, toute la CGT a affirmé son soutien aux proches de Frédéric et sa volonté de s'associer aux actions en justice.

La conférence de presse est disponible sur la page Facebook [jesuisfred](#), l'interview de Philippe Martinez sur le site internet [udcgt47.fr](#) et la page Facebook de l'UD.

LISI CREUZET MARMANDE : LA COVID A BON DOS !

Suite à l'annonce d'un PSE de 197 salariés dans l'entreprise aéronautique sous-traitante d'AIRBUS et BOEING, une lutte s'est engagée avec les salariés, l'UD47, UL du Marmandais et le Collectif fédéral Aéronautique afin de sauvegarder les emplois et les compétences de ce fleuron industriel.

Une fois de plus, le groupe LISI profite de la crise sanitaire puisqu'il n'est pas question d'une crise de l'industrie aéronautique mais d'une crise du secteur du transport aérien. Si l'annonce du vaccin a ravivé les boursicoteurs, cela n'a pas eu d'effets sur LISI. Suite à cela, il se profile déjà des prévisions optimistes, dont des nouvelles commandes qui apparaissent chez AIRBUS consolidant celles qui n'avaient jusqu'à pas été annulées mais reportées ! Sans parler que les patrons des industries de l'aéronautique se basent en plus sur l'année record de 2019, parmi les dernières années exceptionnelles en terme de rentabilité pour évaluer leur perte de chiffre d'affaire.

EXIGER UN ACCORD APLD

La stratégie construite par la CGT, qui est partagée par le syndicat CFDT, est d'utiliser l'APLD en premier lieu. Le syndicat CGT, mais également le CSE, ciblent les potentiels besoins d'emplois à conserver par rapport au nombre de salariés dont voudrait se séparer la direction dans son organisation cible.

Nous avons rappelé une fois de plus que l'application de l'accord ARME (APLD) couplé à un plan de départ volontaire (PDV) ambitieux, c'est-à-dire à la hauteur du nécessaire attendu reste une possibilité pour faire face à la situation. Malgré les arguments étayés, la direction refuse en bloc cette méthode. Ils veulent passer par un PSE (suppression de 197 emplois) puis à la mise en place de l'APLD sur la totalité de l'entreprise une fois les notifications de licenciements faites, c'est-à-dire aux environs de mi-mars 2021.

Nous avons pu partager tout cela avec l'ensemble des élus politiques du territoire.



Nous espérons sans nul doute leur implication dans ce dossier !

Une prochaine rencontre a été proposée avec les ministères de l'Industrie et du Travail.

UN TERRITOIRE IMPACTÉ EN CASCADE

Le syndicat Creuzet Aéronautique va faire tout son possible localement pour éviter la casse, mais il va falloir s'engager collectivement et que l'ensemble des acteurs prennent part au combat, salariés, sous-traitants, donneurs d'ordre, élus locaux, et les bénéficiaires de l'activité industrielle de Creuzet Aéronautique (commerçants, artisans, services publics...) car c'est tout un territoire qui va être impacté en cascade !

Un rassemblement s'est tenu le 25 novembre à 14h avec la participation de 250 travailleurs. Une réussite ! Pour autant la Direction continue son chantage à l'emploi et à diviser les salariés. A la date du 2 décembre pas d'autre avancée notable n'est à signaler. Les mobilisations vont se poursuivre tous les mercredis après-midi au moment où les syndicats sont en concertation avec la Direction. La détermination est toujours aussi forte !

Mickaël ORSINI

Secrétaire Général du Syndicat CREUZET Marmande

SAVIEL ESTILLAC : LA CGT REFUSE LA FERMETURE DE LEUR SITE !!

Lors d'un CSE Central du 13 octobre 2020, la direction Intermarché annonce une restructuration de la SAVIEL France impliquant la fermeture du site d'Estillac au nom du maintien de la compétitivité de l'entreprise. Cette annonce brutale et incompréhensible a mis tous les salariés en état de choc. Intermarché les sacrifie pour mieux se remplir les poches !!

L'information/consultation du CSE Central a démarré le 4 novembre 2020. La Direction souhaite mettre à profit le délai légal de trois mois pour virer les salariés en leur proposant un reclassement anticipé. Les élus CGT se sont entourés d'experts et d'avocat pour combattre ce projet.



Aujourd'hui, la CGT combat cette fermeture pour démontrer qu'il n'y a pas de problèmes économiques surtout après cette période de crise sanitaire où INTERMARCHÉ renouvelle son partenariat avec la Fédération Française de Football et annonce qu'il se porte très bien en réalisant en 2020, la plus grosse prise de part de marché en France.

A plusieurs reprises, le syndicat CGT du site a appelé les salariés à se rassembler : le 4 novembre, le 13 novembre, le 26 novembre avec la présence de Philippe MARTINEZ et le 1er décembre autour d'un barbecue.

Revancharde, la direction PSE du site met clairement en place une stratégie de communication pour mettre une pression énorme sur le syndicat CGT Saviel en le dénigrant par des mensonges et tentant des manipulations pour diviser les salariés en lutte contre ce projet de fermeture de leur usine. Ces mêmes salariés bravant le coronavirus, se sont levés tous les jours pendant le confinement pour produire et nourrir la France, et ont été remerciés par Intermarché par un « Au revoir !! On vous dégage !! » HONTE A INTERMARCHÉ !!

C'est grâce à l'action syndicale de la CGT que la Direction pourra reculer dans ce projet de fermeture rapide de l'usine de SAVIEL Estillac. La bataille continue... Tous ensemble, tous, unis !!

Patricia LACROIX

Syndicat SAVIEL

VICTOIRE EXTENSION AMIANTE FUMEL

EXTENSION AMIANTE DE 1998 À 2012 EST CONFIRMÉE POUR LES ANCIENS SALARIÉS DE L'USINE DE FUMEL !

L'UD CGT 47 se félicite de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux, en date du 22 juin 2020, qui confirme la décision des premiers juges du TA de Bordeaux, en rejetant la requête en appel du Ministère du Travail.

Ce n'est qu'une reconnaissance d'exposition et de contamination pour les métaux exposés à l'amiante jusqu'en 2012 dans une usine où l'amiante était encore présente malgré la loi AUBRY de 1997.

Ce n'est que justice sociale pour plus de 700 métallos qui pourront prétendre au dispositif de pré-retraite ACAATA (amiante).

Chaque salarié concerné pourra partir au volontariat à 60 ans moins 1/3 du temps d'exposition avec 65 % du brut.

L'UD CGT 47 se réjouit de ce succès suite à une bataille qui a duré 5 ans et ceci grâce à l'engagement de José GONZALEZ – ancien représentant CGT des salariés – et du soutien sans faille de la Fédération des Métaux CGT.

Agen, le 24 juin 2020

L'EDUCATION EN SOUFFRANCE

Le personnel de l'Éducation Nationale tout comme les élèves, sont épuisés tant cette année 2020 est compliquée et anxiogène.

Au niveau sanitaire avec des protocoles à géométrie variable. Le confinement a fragilisé beaucoup de nos élèves dont parfois plus de 50 % n'a pas suivi les cours en distanciel, les élèves et les professeurs malades vont et viennent sans qu'on comprenne bien les mesures sanitaires prises pour fermer ou laisser ouvertes les classes, le port du masque n'est pas toujours respecté...

Au niveau du lycée général et du lycée professionnel, les réformes se poursuivent. Il faut s'adapter au jour le jour et mettre en place des cours sans avoir le recul nécessaire. Comme si faire un cours se faisait en 5 minutes et ne nécessitait aucune recherche ou réflexion ! Comme s'il était simple de créer des cours en même temps qu'enseigner, corriger des exercices, évaluer et rencontrer les collègues pour mettre en place les nouveaux dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre...). Et cerise sur le gâteau, on vient d'introduire la mixité des publics (apprentis/public scolaires) ! Dans les établissements dans lesquels elle a été mis en place, les élèves passent de l'apprentissage à la scolarité classique et vice-versa : ils restent dans la même classe mais doivent se débrouiller quand ils sont en entreprise, pour suivre le programme. Les jalousies existent entre eux et le climat de la classe, qui change régulièrement de configuration, en pâtit avec au milieu, des professeurs essayant de faire face à ces difficultés créées de toutes pièces par un dispositif inadapté.

Les personnels AESH (accompagnant les élèves à handicap) personnels précaires, majoritairement à temps incomplet pour un salaire très en-dessous du seuil de pauvreté, ont dû acheter leurs propres masques pour travailler faute d'avoir été pris en compte.

Les AESH assistent cette année à la dégradation de leurs conditions de travail par la généralisation d'un dispositif (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) qui permet à l'administration d'augmenter pour chaque AESH le nombre d'élèves à accompagner et diminuer le nombre d'heures hebdomadaires à attribuer à chaque élève en situation de handicap bénéficiaire d'une notification MDPH.

Cette nouvelle organisation induit pour les AESH une multiplication d'élèves à accompagner souvent sur différents établissements au sein d'un secteur géographique étendu sur plusieurs communes, une multiplication des déplacements et des frais afférents aux trajets qui ne sont remboursés que plusieurs mois après l'engagement de la dépense.

Cette multiplication d'élèves à accompagner au quotidien a une incidence plus que néfaste sur la qualité de chaque

accompagnement et engendre un épuisement des accompagnants qui ne sont ni formés ni informés au préalable du handicap dont relève le ou les élèves à accompagner. Les AESH doivent s'adapter à chaque situation particulière avec les moyens du bord... charge à chacun de se débrouiller.

Le personnel administratif doit gérer de plus en plus de tâches, car là aussi, des restructurations successives ont supprimé des postes. Les missions qu'ils doivent effectuer sont plus nombreuses (paie des AED cette année)

Le Service Social en Faveur des élèves est un service de prévention de la DSDEN dont les missions portent sur l'accompagnement et le soutien des élèves les plus fragiles. Les Assistants Sociaux n'interviennent pas dans le 1er degré, faute de moyens suffisants. La CGT Educ'action revendique la création d'un service social pour le 1er degré avec des moyens conséquents en terme de créations de postes. Dans le second degré, le service est partagé sur 2 ou 3 établissements (collège et/ou lycée). L'Assistant Social y tient des permanences un jour ou deux par semaine. Il découle de cette répartition une difficulté en termes de repérage du service social par les élèves qui en ont besoin, ainsi qu'un manque de temps à accorder à l'élève pour évaluer sa situation et proposer des actions d'aide.

Les infirmier.e.s scolaires. En collège, ils partagent un service sur les établissements du 1er degré, laissant ainsi une infirmerie vide la moitié de la semaine. Entre soins aux élèves, actions collectives en faveur de l'éducation à la santé, mise en place et application du protocole lié à la situation sanitaire actuelle, un volet administratif de la profession de plus en plus important : moins de temps à passer à l'écoute des élèves qui en ont le plus besoin.

Les médecins scolaires se partagent l'ensemble des établissements scolaires du premier et du second degré (**54 951 élèves pour 5 médecins**) en plus de leur activité dans les Centres Médico Scolaires. Ils interviennent sur les visites médicales pour les élèves de voie professionnelle, la mise en place d'aménagements scolaires pour tous les élèves fragiles sur le plan de la santé physique ou psychique. Ils consultent, reçoivent les élèves, les familles, sont mobilisés pour la mise en place des protocoles sanitaires.

Le service public d'éducation doit être défendu, la Cgt Educ'action 47 demande des moyens supplémentaires pour pouvoir exercer nos missions dans de bonnes conditions.

CGT Educ'action 47

DE NOUVEAUX DROITS POUR TÉLÉTRAVAILLER !

Avec le confinement et la crise sanitaire que nous venons de traverser, le télétravail s'est imposé pour de nombreux salariés. Avant le 17 mars, seuls 3 % des salariés français télé travaillaient au moins un jour par semaine.. En quelques jours, environ 6 millions de travailleurs les ont rejoints et ont découvert ce nouveau monde, celui des visioconférences, des messageries instantanées...

Si le télétravail est aujourd'hui présenté, parfois à raison, comme une opportunité pour se libérer de contraintes telles que les temps de trajets, il a aussi des impacts forts sur nos conditions de travail et notre santé. On citera l'apparition fréquente de troubles musculosquelettiques, des horaires de travail trop longs et irréguliers, un manque d'interactions sociales, la perte du collectif de travail, le déséquilibre entre vie professionnelle et privée, le sentiment d'isolement...

De plus, si l'employeur accepte le travail à distance, c'est aussi parfois parce que les possibilités de contrôle à distance de l'employé sont désormais infinies : surveillance non détectable de l'activité du clavier, captures d'écran, ... La nouvelle normalité du télétravail, peut aussi être celle d'un capitalisme de surveillance

L'employeur a également tout à y gagner car la production est bien souvent plus importante que sur site.

Aujourd'hui le pas supplémentaire que nous a fait vivre le confinement, ne doit pas être la base des futurs accords « télétravail ».

Pendant le confinement, le télétravail en mode dégradé est devenu du « boulot compresseur »

Mis en œuvre dans la précipitation, le télétravail pendant le confinement s'est caractérisé par un manque de moyens et d'organisation. De plus il a eu pour conséquence une hyper connectivité à des fins professionnelles, et a favorisé un brouillage des frontières entre le temps de travail et le temps personnel.

Il a souvent été marqué par : une absence d'espace dédié, une absence de définition des plages horaires pour lesquelles le salarié doit être joignable, un management pas toujours bienveillant, en l'absence de de contrôle social collectif, une augmentation de la charge de travail, une absence de mise à disposition d'équipements de travail ergonomique (fauteuils, repose pieds, grand écran, clavier, ...).une absence d'espace-temps à soi, surtout pour les femmes qui ont dû souvent, pendant le confinement, articuler ce temps de travail avec les tâches ménagères et à la prise en charge des enfants. Certaines situations allant jusqu'aux violences conjugales, en fortes augmentation pendant la période.

Pour télétravailler, il faut gagner de nouveaux droits !

Quand un salarié devient télétravailleur, les seules dispositions dont on discute sont d'ordre pratique et logistique.

Pourtant le télétravail est une forme d'organisation du travail particulière qui nécessite de penser l'organisation du travail et le management en conséquence. L'objectif est de construire les dispositions normatives qui protègent les télétravailleurs.

Encadrer le télétravail c'est :

- **Un télétravail à la demande des salarié-es, fondé sur le volontariat et la réversibilité et conditionné par l'existence d'un accord collectif.**
- **Un télétravail ne dépassant pas le mi-temps, pour préserver le collectif de travail.**
- **Le droit à une formation pour les télétravailleurs et à une formation spécifique pour les managers.**
- **La prise en charge de tous les équipements et de tous les frais nécessaires à l'activité professionnelle.**
- **La prise en compte de toutes les périodes de travail pour évaluer la durée réelle de travail et la charge réelle de l'activité professionnelle.**
- **La mise en place d'un droit à la déconnexion effectif en dehors des horaires de travail.**
- **Le respect de la vie privée au travail en interdisant toute pratique intrusive sur le contrôle de l'activité du télétravailleur**
- **La garantie d'égalité de traitement avec le respect du droit d'expression et donc de l'utilisation des messageries professionnelles par les syndicats, du droit à la consultation des salariés par les élu-es, le droit aux échanges avec les syndicats de façon fluide et dans les mêmes conditions qu'en présentiel sans contrôle de l'employeur.**
- **Le maintien d'un poste de travail attribué à chaque salarié-es.**
- **Des mesures de protection des femmes victimes de conjugales**

L'enjeu à venir pour la CGT est de prendre en compte le souhait des salariés, potentiellement grandissant à l'issue de cette expérience, d'accéder à cette forme de travail afin d'améliorer leurs conditions de travail (moins de trajet, plus d'autonomie, une meilleure conciliation vie privée vie professionnelle) tout en les informant sur les risques qui y sont liés et en revendiquant auprès des employeurs les mesures de préventions nécessaires.

Les négociations avec le patronat démarrées il y a quelques semaines se profilent très mal avec un projet d'accord sans nouveaux droits (pas d'accord normatif mais du gré à gré à la main seule de l'employeur) et surtout des reculs (désresponsabilisation de l'employeur de son obligation de sécurité).

Marie-Ange CASTELLI
Syndicat CGT CARSAT

HOMMAGE A MARCO

Notre camarade, ami et collègue Marc Maisonnave est décédé le 12 Octobre.

Agé de 65 ans, retraité, Cheminot il avait fait carrière dans le 47 à Aiguillon et Tonneins, comme agent circulation. Avant d'être Secrétaire de l'UD 47, il avait été secrétaire du syndicat CGT cheminots 47, élus sur des mandats DP,CHSCT, CE sur le 47 mais aussi sur la région SNCF de Bordeaux.

Il avait également participé activement à la transformation du syndicat avec l'obtention du local syndical CGT cheminots.

Droiture, intelligence, conscience politique et intégrité résumant parfaitement bien ce qu'était Marco. Cette autorité naturelle qui était la sienne, n'était pas le fruit du hasard !

Lors d'un conflit sur la grille salariale en 1986/1987 Marco se révèle, peut être aussi à lui-même, dans un combat où ses qualités de leader apparaissent au grand jour. Les premiers mandats syndicaux suivront.

Ses qualités d'organisateur et son engagement le conduira à la tête du syndicat CGT Cheminots 47 pendant plus de 10 ans dans un contexte de dégradation constante de service public, apportant à la fois les réponses nationales, mais aussi locale aux cheminots.

En 1995, avec ses camarades cheminots, ses collègues aussi du quotidien, ceux des week-end au boulot, il est un des leaders du mouvement gagnant. Contre parfois les siens, il maintient l'unité syndicale, les élections professionnelles de 1996 lui donnent raison, la CGT Cheminot sort très renforcée de celles-ci.

Mais, sa plus belle victoire, est peut être trop méconnue, mais qu'elle fut importante. En 1997 /1998 Le combat mené, pratiquement seul par MARCO permit sur la région de Bordeaux à 25 femmes, de voir leur vie professionnelle changée.

Sa pugnacité, son sens de la négociation a permis à 25 « femmes de ménage » de changer de statut et de pouvoir postuler à d'autres tâches à la SNCF, chose qui paraissait impossible !!!

Quand on rappelait que certaines avaient oubliées son action, celle de la CGT, par la même occasion, Marco n'en avait pas d'amertume, car son combat était de défendre tous les salariés.

D'autres luttes victorieuses, liés à sa détermination jalonnent son parcours au sein des cheminots.

En 2002, il rejoint l'UD mais il gardera toujours un œil, ou les deux, sur son syndicat auquel il était viscéralement attaché, comme il était un défenseur redoutable et redouté de la CGT.

D'ailleurs il ne s'éloigne pas trop, car il entraîne ses camarades de l'UD a fréquenté la cantine SNCF, et ce jusqu'en 2017, date de la fermeture de celle-ci.

Car si Marco a pris sa retraite en 2010, il a continué a exercé dans différentes commissions, tout en devenant secrétaire de la section CGT cheminots de retraités de TONNEINS MARMANDE. Ce mandat, il l'a occupé comme les autres, pleinement, et il était fier que son ami Dominique, un de la gare de Tonneins devienne secrétaire général du syndicat, comme un retour sur l'histoire, ainsi tu l'accompagneras dans le mouvement contre la réforme du ferroviaire 2018 (en organisant la solidarité), la manifestation parisienne de juin 2019, et lors du dernier mouvement contre la réforme des retraites 2019/2020.

Ce bref rappel des importantes responsabilités que Marco a occupé montre à quel point il a été un militant dévoué de la CGT

C'est au moment où avec Martine, sa compagne de toute une vie, que le pire est arrivé avec la maladie puis le décès de son fils Maxime. Et si Marco ne laissait pas entrevoir son chagrin, nous savions qu'il était immense et destructeur. ...fan de rugby, tu suivais tous les matchs avec un avis aiguisé, bien que parfois chauvin, pour les équipes que tu aimais. ...tu préférerais les équipes où il y avait une couleur rouge. ...pas de hasard !!!

Nous exprimons toute notre solidarité et tout le soutien dont vous aurez besoin. A toi Martine, A Renaud et Lydia ses enfants, ses petits enfants, à sa famille..

C'est le privilège des hommes d'engagement de demeurer une référence. Dans le grand livre de la CGT Cheminot CGT, MARCO tu occupes depuis longtemps une place prépondérante. Ton action en tant que dirigeant du syndicat fût précieuse : préserver l'histoire, consolider le patrimoine, porter un projet organisé et réalisable pour faire de ce vieux syndicat un outil novateur et efficace pour les futures générations.

Pour tout cela, et tant d'autres choses encore. Merci MARCO !

Le syndicat CGT Cheminot 47

Militants - Adhérents
entre
VOUS et nous
un lien **indissociable**

partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



Essentiel pour moi